

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Service du Pilotage et de la
Mutualisation Interministériels

Pôle aménagement durable

ARRETE
portant approbation de la création d'une aire de mise en valeur
de l'architecture et du patrimoine

Le Préfet de la Région Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L. 642-1 et suivantes, D. 642-5 et suivants ;

Vu la demande par laquelle les maires de Saint-Bertrand de Comminges et de Valcabrère sollicitent l'approbation du projet de création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ;

Considérant l'intérêt paysager, historique et archéologique du projet ;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne :

- ARRETE -

Article 1^{er} : Est approuvée le projet de création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine sur le territoire des communes de Saint-Bertrand de Comminges et de Valcabrère, conformément au rapport de présentation, au règlement et au plan annexés au présent arrêté.

Article 2 : L'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine est créée par délibération du conseil municipal des communes de Saint-Bertrand de Comminges et de Valcabrère.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de notification ou de publication.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne, madame et monsieur les maires de Saint-Bertrand de Comminges et de Valcabrère sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Toulouse, le

5 OCT. 2015

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Thierry BONNIER

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture

Toulouse, le

5 OCT. 2015

Service du Pilotage et de la
Mutualisation Interministériels

Pôle aménagement durable

Affaire suivie par : M. Raymond JEAN-DUVIGNAC
Téléphone : 05.34.45.38.51
Télécopie : 05.34.45.38.44
Courriel : raymond.jean-duvignac@haute-garonne.gouv.fr

Le Préfet de la région Midi-Pyrénées
Préfet de la Haute-Garonne

à

Monsieur le maire
Mairie
31510 VALCABRÈRE

VU et TRANSMIS

Le Sous-Préfet,

S/C de monsieur le sous-préfet de Saint-
Gaudens

Jean-Luc BROUILLOU

Objet : - Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine -

PJ : - 2 -

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, copie de mon arrêté de ce jour approuvant le projet de création d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine sur le territoire des communes de SAINT-BERTRAND DE COMMINGES et de VALCABRÈRE.

Je vous serais très obligé de bien vouloir afficher le présent arrêté à la mairie et aux endroits habituels d'affichage de la commune et de me retourner le certificat d'affichage dûment renseigné par vos soins.

Conformément aux dispositions de l'article L. 642-3 du code du patrimoine, je vous rappelle que l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine est créée par délibération du conseil municipal. Vous voudrez bien m'adresser une copie de la délibération correspondante sous le présent timbre.

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général
Thierry BONNIER

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
□□□□
CRÉATION D’UNE AIRE DE MISE EN VALEUR
DE L’ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Le maire de la commune de

Saint-Bertrand de Comminges / Valcabrère *(rayer la mention inutile)*

certifie avoir affiché à la mairie, et aux endroits habituels d’affichage de la commune, l’arrêté en date du _____ du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne approuvant le projet de création d’une aire de mise en valeur de l’architecture et du patrimoine sur le territoire des communes de Saint-Bertrand de Comminges et de Valcabrère.

Fait à *nom de la commune*

Le date *14 octobre 2015*

Le maire

Cachet de la commune

Prénom Nom

Fonction (si le signataire n’est pas le maire)